



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 06 Juillet 2026

Sous la présidence du Maire, M de CHILLOU de CHURET Denis, la réunion a commencé ledit jour à 18h30.

COMMUNE DE MARDEUIL

Membres présents :

M de CHILLOU de CHURET Denis – Maire ;	MME GUYARD Céline – Conseillère municipale ;
MME LÉVÊQUE Aurore – Adjointe au maire ;	MME GUICHON Anne – Conseillère municipale ;
M ROUCHAUSSÉ Jean-Michel – Adjoint au maire ;	MME JACQUES Jessica – Conseillère municipale ;
M CLÉMENT Joël – Adjoint au maire ;	Mme LALLEMENT Martine – Conseillère municipale ;
M BAUDOUIN Jean-Marie – Conseiller délégué ;	M LEMOINE Patrice – Conseiller municipal ;
M OUY Marcel – Conseiller délégué ;	MME MARTINET Aurélie – Conseillère municipale ;
MME BERTHAUD Séverine – Conseillère municipale ;	M PETIT Christophe – Conseiller municipal ;
M FOFANA Mohamed – Conseiller municipal ;	

Membres absents représentés : /

Secrétaire de séance : MME GUICHON Anne – Conseillère municipale ; **vote pour : 15**

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1) Approbation du PV du 11 mai 2026
- 2) Compte-rendu des actions effectuées dans le cadre des délégations au Maire
- 3) Finances : Décision modificative n° 02
- 4) Fiscalité : taxe sur la vacance des locaux d'habitation
- 5) Personnel communal modification Rifseep
- 6) Recensement population 2027 : désignation du coordonnateur
- 7) Associations : subventions de fonctionnement 2026
- 8) Tir club : demande de subvention exceptionnelle
- 9) Amicale des écoles : remboursement fête patronale
- 10) Syndicat vigneron : subvention apéro des Mardouillats et participation édition d'un livre
- 11) Projet de manifestation
- 12) Tarification « Faîtes du Sport et des Associations ! 11ème édition »
- 13) Informations diverses

1) Approbation du PV du 11 mai 2026 :

Conformément à la réglementation, nous allons procéder à l'approbation du procès-verbal du dernier Conseil municipal. Avez-vous des observations sur ce compte rendu ? Aucune remarque. Votes : 15 pour. (Les orientations de vote de chacun d'entre nous y sont consignées.)

2) Compte-rendu des actions effectuées dans le cadre des délégations au Maire :

Conformément à l'article L2122-23 du CGCT, le Maire, lorsqu'il a été délégué par le conseil municipal dans l'exercice de prérogatives qui lui reviennent, doit rendre compte à la réunion la plus proche des décisions qu'il a prises en vertu de ces délégations.

Ainsi, je vous informe que les décisions suivantes ont été prises :

- Cession du véhicule RENAULT Master à l'entreprise A2G de Magenta pour la somme de 2 500 €. À savoir que le véhicule n'a pas été validé au contrôle technique
- Cession du véhicule RENAULT Master à l'entreprise A2G de Magenta pour la somme de 1500 € en raison de la non-conformité au contrôle technique et du montant trop important des réparations à engager

3) Finances : Décision modificative n° 02 :

La trésorerie nous a alerté sur une anomalie au niveau des amortissements 2025 et 2026. En effet, l'amortissement relatif à l'acquisition des tables et chaises pour l'Espace Laure avait été comptabilisé

en double. De ce fait, la trésorerie nous demande d'émettre un titre correctif pour régulariser ce « trop amorti ».

S'agissant d'écritures spécifiques, le conseil municipal doit se prononcer, la procédure n'entrant pas dans le cadre de la fongibilité des crédits.

Il est donc proposé de réaliser les écritures suivantes :

Chapitre 040, article 28184 : + 3 500 €

Chapitre 20, article 2051 : - 3 500 €

Chapitre 74, article 7473 : - 3 500 €

Chapitre 042, article 781 : + 3 500 € Votes : 15 pour

4) Fiscalité : taxe sur la vacance des locaux d'habitation :

La commune a instauré par délibération la taxe sur les logements vacants afin d'inciter les propriétaires à mettre en location leurs biens ce qui permet d'attirer une population extérieure la commune. Parmi ces locaux vacants (35 en 2025), la moitié des biens se situant dans la zone industrielle. Ce sont principalement des bureaux désaffectés.

Quelques biens se trouvent dans le village et sont répartis entre maisons dont les propriétaires sont placés, décédés ou des habitations qui n'ont jamais été habitées, ainsi que les meublés de tourisme.

Le produit de la taxe s'élève à 18 800 € annuels.

Une réforme fiscale remplace cette taxe par une nouvelle à compter du 1er janvier 2027. Il faut, donc, que le conseil délibère de nouveau sur l'instauration de cette nouvelle taxe.

Le taux actuel étant de 23,59%, je propose qu'il soit reconduit pour la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Après discussions, le conseil souhaite modifier ce taux et le porter à 30 %. Votes : 15 pour

5) Personnel communal : modification Rifseep :

Suite à la nomination de Stéphanie ROCHETTE au grade d'ingénieur, il convient de fixer le régime indemnitaire maximal qui sera mis en place pour la catégorie A (rien ne le prévoit aujourd'hui).

Pour rappel, les montants maximums sont définis par l'État, mais chaque collectivité est libre d'adapter ces montants (dans la limite des plafonds).

Le RIFSEEP est composé de deux parties. Une qui tient compte des fonctions exercées et de la technicité de l'agent (IFSE) et la deuxième partie (CIA) qui tient davantage compte du savoir être évalué lors de l'entretien annuel. Les 2 parties sont en corrélation. La deuxième ne pouvant pas dépasser un certain pourcentage du premier. Si le régime indemnitaire, n'est pas obligatoire, il constitue une part importante du salaire des fonctionnaires.

Les montants seront, si vous les acceptez, modulés en fonction des moyens financiers de la commune. La catégorie A se divise en 4 groupes. Les montants sont les suivants :

	IFSE	CIA	TOTAL
Groupe 1 :	36 200	6 300	42 500
Groupe 2 :	32 100	5 600	37 700
Groupe 3 :	25 500	4 500	30 000
Groupe 4 :	20 400	3 600	24 000

L'attribution du régime indemnitaire se fait, ensuite, par arrêté individuel du Maire. Votes : 15 pour

6) Recensement population 2027 . désignation du coordonnateur .

En janvier 2027, la commune fera partie de la nouvelle campagne de recensement de la population.

Comme à chaque fois, il convient de désigner, dans un premier temps, le coordonnateur qui sera en charge du suivi de la collecte puis en fin d'année les agents recenseurs. À cet effet, je vous rappelle que la commune est découpée en 3 secteurs.

La prochaine campagne aura lieu entre mi-janvier et mi-février 2027. Il y aura 2 journées de formation préalable. Nous sommes à la recherche de candidats. Les profils recherchés : des personnes relativement dynamiques, ayant un bon contact humain, pour qui entrer au domicile des personnes n'est pas un frein et surtout qui est très disponible (la collecte en demande, ainsi que de la pugnacité : il faut parfois tenter plusieurs fois de joindre les habitants).

Le secrétariat pourra vous fournir toutes les informations pour celles et ceux qui souhaiteraient avoir davantage de renseignements.

Pour ce qui est du coordonnateur, cela peut être un élu ou bien un agent.

Sonia se porte candidate pour assurer la fonction de coordinateur mais d'autres candidatures peuvent être présentées ce soir.

Candidat 1 : Jean-Marie BAUDOUIN. Votes : 15 pour

7) Associations : subventions de fonctionnement 2026 :

Le détail des subventions de fonctionnement, participations exceptionnelles et subventions exceptionnelles aux associations locales ou extérieures figure dans les dossiers de chacun.

Décision de reconduire l'ensemble pour 2026, pour un total de 22 895€.

Est également décidé que lesdites subventions sont soumises à conditions : tenue d'une Assemblée Générale (AG), invitations envoyée aux élus pour l'AG, bilan de l'année et comptes à fournir au secrétariat de mairie. Votes : selon le tableau ci-dessous

Subventions de fonctionnement aux associations locales :

Club Sportif de Mardeuil	1 050 €	15 voix pour	(1) Séverine Berthaud,
Harmonie de Mardeuil	900 €	15 voix pour	Jean-Michel Rouchaussé,
Harmonie de Mardeuil Formation à la musique d'harmonie	400 €	15 voix pour	Aurélie Martinet,
Tir Club Champenois	350 €	15 voix pour	Denis de Chillou de Churet
Union Cyclotouriste	600 €	15 voix pour	ne prenant pas part au vote
Tennis Club	400 €	11 voix pour (1)	(2) Céline Guyard ne prenant
Jiu-Jitsu Club (dont Section judo)	350 €	14 voix pour (2)	pas part au vote
Billard Club	350 €	15 voix pour	(3) Joël Clément ne prenant
Amicale des Écoles	800 €	15 voix pour	pas part au vote
Club de Tennis de Table	350 €	15 voix pour	(4) Patrice Lemoine ne prenant
Bombos Emigrantes	350 €	15 voix pour	pas part au vote
Club Culturel de Mardeuil	450 €	14 voix pour (3)	
Société de chasse de Mardeuil	350 €	15 voix pour	
Club Loisirs et Amitiés	350 €	15 voix pour	(1) (2) (3) (4) : les élus cités sont
Les Maboules de Mardeuil	350 €	14 voix pour (4)	sortis de la salle du conseil
TOTAL		7 400 €	avant le débat et le vote de
			chaque point repris

Participations exceptionnelles aux Associations Locales :

Harmonie de Mardeuil : Solfège	1 700 €	15 voix pour
Club Sportif de Mardeuil : Aide enseignement	4 200 €	15 voix pour
Club sportif de Mardeuil : Interventions scolaires	1 125 €	15 voix pour
Harmonie de Mardeuil : Formation Musicale Directeur et Participation Instruments	4 780 €	15 voix pour
TOTAL		11 805 €

Participations exceptionnelles aux Associations extérieures :

A.I.M.A.A. refuge d'Épernay	600 €	15 voix pour	(1) Patrice Lemoine ne prenant
Mission Coteaux Maisons et Caves de Champagne	740 €	15 voix pour	pas part au vote
C.A.T. De la Vallée	350 €	15 voix pour	
Entour'Age	2 000 €	1 voix pour	(1) : les élus cités sont sortis de
Vie Libre	200 €	14 voix pour (1)	la salle du conseil avant le
TOTAL		4 040 €	débat et le vote de chaque
			point repris

8) Tir club : demande de subvention exceptionnelle :

Face aux excellents résultats obtenus par le club de tir de la commune, le président souhaiterait équiper le club d'une carabine de compétition afin de multiplier les chances et de préparer les compétiteurs dans les conditions optimales.

Toutefois l'investissement se révèle conséquent pour le club et nous sommes sollicités pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle.

Un devis d'un montant de 2 649 € TTC a été transmis et je vous propose de discuter de cette demande. La jurisprudence établie dans notre conseil municipal depuis quelques années est la suivante : lorsqu'une telle demande nous parvient, la subvention accordée (si votée) est fixée à 30 % du devis, avec un maximum de subvention de 3 000€.

En appliquant ce principe, il vous est proposé d'accorder une subvention de 800€. Votes : 15 pour

9) Amicale des écoles : remboursement fête patronale :

Comme chaque année, la commune offre aux divers intervenants de la fête patronale (artificiers, spectacle pour enfants, animation musicale), à la fois un repas auprès de la friagerie et une boisson à prendre auprès de l'Amicale des Écoles à l'issue de leur prestation.

Cette dernière nous facture ensuite les boissons qui ont été consommées pour notre compte. Les éléments n'ayant pas été communiqués ce jour, je vous propose d'ajourner ce point.

10) Union locale des vignerons de Mardeuil: subvention apéro des Mardouillats et participation à l'édition d'un livre :

La demande de subvention porte sur l'organisation de l'apéro des Mardouillats, deux fois par an environ. Sachant que la première édition n'a pu se faire.

Après débat, la proposition sur laquelle le vote va porter est l'octroi de 300€ par édition, sous réserve de sa réalisation effective. Il s'agit d'une position de principe, valable pour l'ensemble du mandat.

Votes : 13 pour, Joël Clément et Anne Guichon sortant de la salle avant le débat et le vote

Le second point porte sur le projet d'écriture et d'édition d'un recueil ou d'un livre retraçant l'histoire de la vigne et des vignerons du village. Le projet porte sur un budget d'environ 3 000€. Proposition faite est un accord de principe et une subvention de 50 % du budget, dans la limite de 1500€. Cette subvention ne sera accordée qu'après réalisation complète de ce projet et sur présentation du budget final. En contrepartie de quoi, la commune se verra attribuer gratuitement 5 exemplaires de l'œuvre ainsi éditée. Votes : 13 pour, Joël Clément et Anne Guichon sortant de la salle avant le débat et le vote

11) Projet de manifestation :

- Axel PLANÇON souhaite organiser une course de côte en VTT et course à pieds en 2027. Notre positionnement porte sur un accord de principe sur une aide financière et matérielle, afin d'assurer le portage de ce projet. Lorsqu'un budget définitif sera validé, les élus se prononceront sur un montant, qui ne dépassera pas 30 % du budget et/ou avec un maximum de 3 000€.

Votes : 15 pour

- Un accord de principe pour le financement de la classe de neige, sur la durée du mandat est soumis au vote, sur la base de sa réalisation et dans la limite de 10 000€ par année de classe de neige.

Votes : 15 pour

12) Tarification « Faîtes du Sport et des Associations ! 11ème édition » :

A l'occasion de la 11ème édition de cet événement, il nous faut voter les tarifs de restauration (alimentation et boissons), ainsi que les tarifs de la tombola, de la plaque de muselet du jour et des randonnées pédestres et cyclotouristes. Vous avez dans votre dossier le tableau avec les tarifs envisagés. Après débat, aucune remarque n'est faite. Votes : 15 pour

13/ Questions et informations diverses

Congés d'été : les agents assureront une permanence et prendront leurs vacances à tour de rôle. Le seul jour de fermeture du secrétariat sera le 14 août 2026.

Des renforts au ST sont déjà arrivés : Bilel GHARBI et Axel BERTHAUD, le premier, depuis début mai et le second depuis début juin.

Fin du conseil municipal et séance levée à 21h02

MME GUICHON Anne,
Secrétaire de séance



M DE CHILLOU DE CHURET Denis,
Maire

